

02/10/2015

Sécurité routière : le CNPA approuve les mesures du CISR

Comme annoncé par Manuel Valls cet été, s'est tenu ce matin un comité interministériel de la sécurité routière (CISR) pour tenter d'inverser la hausse de la mortalité routière observée ces derniers mois. Le CNPA se félicite des propositions annoncées par le premier ministre, qui placent l'état d'entretien du véhicule, le comportement du conducteur, la formation et la sécurité des usagers de la route au cœur des préoccupations.

Instauration d'un contrôle technique transactionnel pour les deux-roues motorisés d'occasion

Afin de sécuriser le parc d'occasion et de protéger l'acheteur, le CISR décide d'instaurer d'ici deux ans, un contrôle technique obligatoire avant toute transaction d'un deux-roues motorisés d'occasion. Alors que les chiffres de la sécurité routière sont de plus en plus préoccupants, notamment pour les usagers les plus vulnérables dont font partie les conducteurs de deux-roues, le CNPA salue cette décision courageuse et juste.

En effet, intégrer le contrôle technique dans la stratégie de sécurité routière traduit une prise de conscience inédite des pouvoirs publics : le contrôle technique est pour eux un outil pivot de la politique de sécurité routière.

De plus, parallèlement à ces enjeux, le contrôle technique transactionnel se révèle être une mesure en faveur des consommateurs, puisqu'il va permettre de sécuriser les transactions de deux-roues motorisés.

Le CNPA, attentif aux conditions de mise en œuvre de cette réforme, a déjà été invité à participer aux travaux qui vont être entrepris.

Mise en place du CECUR

Le CNPA se félicite de la validation du CECUR (*Continuum Educatif du Citoyen Usager de la Route*) par le ministre, et souligne qu'il s'agit d'une mesure courageuse qui permettra d'enrayer l'accidentalité sur les routes autrement que par le contrôle sanction.

Pour rappel, le CECUR a pour vocation d'instaurer une formation post-permis obligatoire, qui se composerait notamment de deux rendez-vous en école de conduite pour les jeunes conducteurs afin d'échanger sur la vitesse, l'alcool ou encore les drogues.

D'autres mesures ont été adoptées, et le CNPA se tient à la disposition des Pouvoirs Publics pour avancer sur un travail commun.

Faciliter l'accès au permis à 1€ par jour

Le CISR propose de faciliter, en lien avec les organisations professionnelles, l'accès au permis de conduire par un élargissement et un approfondissement du dispositif du permis à 1€ par jour. Le CNPA se satisfait de cette mesure qui permettra aux jeunes de revenus modestes d'accéder à une formation de qualité.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR RUBRIQUE "PRESSE".

Il porte depuis plusieurs mois auprès des pouvoirs publics l'idée d'une refonte du permis 1€ jour et réfléchit à la création d'un fonds de solidarité en ce sens.

A propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^e branche économique de France avec 110 000 entreprises de proximité et 405 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en développant une dynamique de filière et en mettant en place une prospective sur des sujets tels que l'activité économique, l'emploi, la mobilité ou l'économie circulaire.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR RUBRIQUE "PRESSE".

Conseil National des Professions de l'Automobile, 50 rue Rouget de Lisle, 92158 Suresnes Cedex,
Contact presse : Victoire Liquard tel.: 01 40 99 55 06, port: 06.73.13.76.26, vliquard@cnpa.fr